



## **Déclaration liminaire de l'UNSA Éducation 01 au CHSCTD du 7 mars 2016**

Monsieur le président,

Tout d'abord, même si ce n'est pas directement l'objet de cette instance, permettez-nous de faire un point et un décryptage des enjeux et du positionnement de notre organisation syndicale en ce qui concerne les diverses actions prévues ce mois de mars. Deux thèmes occupent en effet actuellement le paysage social :

- Le dégel du point d'indice dans la Fonction publique
- La loi Travail dite El Khomri

Pour le point d'indice : Les organisations syndicales et les fonctionnaires attendent un geste qui aille au-delà du symbole. Les négociations s'ouvrent le 17 mars. C'est donc à ce moment-là que l'UNSA Fonction publique se prononcera sur une éventuelle mobilisation. Dans cette éventualité, nous avons déposé nationalement une alerte sociale le 3 mars pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré.

En ce qui concerne la loi Travail, les analyses de toutes les organisations syndicales s'accordent à dire qu'elle est insatisfaisante.

Dans le camp des organisations réformistes avec la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA a décidé, avant d'appeler à la grève, d'utiliser les 15 jours supplémentaires, avant la présentation en conseil des ministres, pour faire des propositions concrètes d'évolution du texte dans un sens favorable aux salariés. Ceci contrairement aux organisations contestataires qui demandent un retrait pur et simple de la proposition de loi. Notre bureau national du 15 mars permettra de faire le point sur la situation.

En résumé, l'UNSA, présente parmi les quatre principaux syndicats du secteur, appelle à la grève du 9 mars dans les transports pour obtenir de meilleures conditions salariales.

Puis, le 12 mars, elle appelle à manifester avec les autres organisations syndicales réformistes (CFDT, CFTC, CFE-CGC) afin d'inciter le gouvernement à modifier en profondeur son projet de loi sur le Travail., cette date se situant entre les concertations bilatérales du 7 au 9 mars et la réunion plénière des partenaires sociaux avec le gouvernement du 14 mars.

Elle participera aussi, les 17 et 18 mars, aux intersyndicales pour décider de la suite de l'action sur cette loi Travail. Elle se réserve la possibilité d'appeler, le 22 mars, à une journée d'action dans la Fonction publique, pouvant aller jusqu'à la grève si les propositions d'augmentation du point d'indice sont insatisfaisantes.

Ceci dit, et pour en revenir à l'objet du CHSCTD d'aujourd'hui, nous souhaitons aborder quatre points sur lesquels il nous paraît nécessaire de nous exprimer.

Tout d'abord, dans le cadre du manque de moyens humains disponibles actuellement, pour le service de la médecine de prévention dans notre département et dans notre académie, permettez-nous de nous étonner encore une fois de l'absence de signature de la convention avec la MGEN pour la mise en place des réseaux PAS d'aide aux personnels en difficultés professionnelles. Nous ne comprenons absolument pas pourquoi l'académie de Lyon refuse obstinément de signer cette convention alors que ces réseaux ont fait leur preuve dans les autres nombreuses académies où ils ont été mis en place.

Ce refus est inadmissible, incompréhensible et totalement préjudiciable aux personnels, nous le dénonçons fermement et exigeons cette signature le plus rapidement possible. Nous proposerons d'ailleurs au CHSCTD de voter un avis en ce sens.

Toujours dans le cadre de la prévention des difficultés professionnelles ou sociales rencontrées par les personnels, nous nous interrogeons pour savoir dans quelle mesure les personnels contractuels bénéficient de ces services (social, médical) ? En effet, ayant été sollicités plusieurs fois par ces collègues, recrutés notamment dans les zones du département les moins demandées par les personnels titulaires, nous avons été alertés par les situations souvent difficiles qu'ils rencontrent et le manque d'information et d'aide proposées sur le terrain à ces personnels. Nous proposerons d'ailleurs au CHSCTD d'envisager lors des prochaines réunions de débiter un travail d'élaboration d'une charte de bon accueil, à notre avis absolument nécessaire, de ces collègues dans les établissements ou les services.

Dans la suite des interrogations de notre délégation, nous avons été aussi très étonnés en apprenant, à posteriori, l'envoi au ministère d'un projet de redécoupage de la carte des circonscriptions. En effet, selon nous, dans le cadre d'un dialogue social constructif, une consultation préalable du CHSCTD aurait dû être mise en place afin que celui-ci émette un avis sur les éventuelles modifications des conditions de travail des personnels, même si celles-ci peuvent être positives.

Enfin, l'UNSA éducation 01 s'inquiète et émet des réserves sur la qualité et l'efficacité des modules de formation mis en place par le rectorat de Lyon pour la réforme du collège. La session organisée au mois de février n'a pas été à la hauteur des enjeux et des besoins des équipes sur le terrain. Le travail concret des équipes, parfois inter degrés, par secteur de collèges, n'a pas encore pu s'organiser vraiment. Il est urgent de proposer une formation efficace et motivante, pendant le temps scolaire, pour les collègues concernés. Seule cette condition permettra de ne pas compromettre la portée des nouvelles organisations pédagogiques à adopter pour l'amélioration des résultats de nos élèves au collège.

Pour conclure, nous regrettons fortement que le secrétariat du CHSCTD n'ait pas suivi notre proposition de modifier le calendrier des visites en remplaçant la prochaine visite de collège par une visite d'école. Pour mémoire une seule école a fait l'objet d'une visite contre huit établissements du second degré. C'est, pour l'UNSA Éducation, un manque évident d'équité entre le 1er et le second degré, dans la prévention des risques professionnels.